

LE SERVICE DE RESTAURATION

Inscription et Réinscription

L'INSCRIPTION : Aucune inscription est nécessaire : Tous les élèves sont demi-pensionnaire

Un badge d'accès au self, vous est remis gratuitement lors de votre 1^{ère} rentrée : il est valable sur tout votre cursus au lycée CAMILLE CLAUDEL. Il est personnel.

En cas de perte ou de dégradation, il doit-être refait. La demande doit-être déposée dans la boîte aux lettres à la restauration, accompagnée d'un règlement de 5€.

LA TARIFICATION

Afin de bénéficier de la tarification en fonction de vos revenus, vous devez comme chaque année, avant le 20 septembre, effectuer les démarches sur le site de l'Ile de FRANCE

<https://calcullette-qf.iledefrance.fr/demarrage>

Deux cas :

1/ Vous êtes allocataires CAF et vous percevez des droits pour votre enfant : Saisissez votre N° Allocataire et télétransmettez-nous l'attestation directement via le site en renseignant l'établissement (si au 20 septembre, le tarif n'est pas le bon) contactez-nous.

2/ Vous n'êtes pas allocataires CAF ou ne percevez plus de droit pour votre enfant : Faites la procédure non-allocataire.

ATTENTION : Renseignez vos revenus avant déduction pour chaque déclarant (si 3 déclarants additionner le déclarant 2 avec le 3)

L'attestation doit être téléchargée, et envoyée uniquement par mail **au format « PDF »** avec toutes les pièces indiquées sur le document à : restauration.0951710t@ac-versailles.fr

Le fichier sera nommé ainsi : « votre tarif » « le nom et prénom de votre enfant » « votre quotient »
(Exemple : 2,35 DUPONT Laurent 790)

Tout dossier incomplet ou non conforme sera rejeté.

- La régularisation de votre tarification s'effectue sur le mois en cours à condition que les justificatifs soient déposés avant le 25 du mois.

RESERVATION REPAS - ACCES AU SELF :

La réservation des repas s'effectue soit sur la borne de réservation du lycée ou sur votre espace internet.

Vos identifiants de connexion vous sont remis lors de votre entrée au lycée sont valables sur tout votre cursus au lycée. En cas de perte ou d'oubli, veuillez passer à l'intendance, ils vous seront donnés.

- Il est **impératif** de réserver votre repas au plus tard avant 23h30.

- ↳ Soit au lycée sur la borne de réservation,
- ↳ Soit sur votre espace internet.

L'**annulation du repas possible** après cet horaire à l'intendance, **jusqu'à 10h45.**

- En cas de **non-réservation**, vous n'êtes **pas prioritaire** : vous pourrez obtenir votre repas à la fin des services, lorsque tous les repas réservés auront pris. Vous n'aurez **pas le choix** de votre repas : un **repas de substitution vous sera servi** (Sauf cas de force majeur vérifié)

MODALITES DE PAIEMENT

Pour réserver vos repas, le compte de restauration doit être impérativement approvisionné. (Minimum : 30,00 € par paiement)

- ↳ Soit par carte bancaire depuis votre espace restauration.
- ↳ Soit par chèque bancaire à l'ordre de « Sté ELRES » à déposer dans la boîte aux lettres de la restauration (ne pas oublier d'indiquer vos nom/prénom - N° de carte)
- ↳ Les espèces (à éviter), sont à donner directement au responsable de cuisine selon les horaires qui vous seront indiqués.

Le solde de fin d'année est automatiquement reporté sur l'année suivante ou remboursé en fin de scolarité sur demande

(Formulaire disponible par mail à l'adresse suivante : restauration.0951710t@ac-versailles.fr ou à l'intendance auprès de Madame GEFFROY)